

« La transmission est un devoir »

1) Depuis quand apprend-on à apprendre ?

Sans doute depuis toujours. La question de la transmission est consubstantielle de « l'humaine condition », comme disait Montaigne. Impossible de contraindre chaque génération à réinventer l'ensemble des savoirs accumulés dans l'histoire des hommes. Transmettre ce dont nous avons hérité et ce que nous avons créé est un devoir. Et l'on peut parier que, très tôt, les humains se sont aperçus que la maîtrise d'un savoir ne conférait pas *de facto* la compétence pour le transmettre. Les Compagnons eux-mêmes, souvent présentés comme les partisans les plus farouches de la transmission par simple imitation, ont très vite construit la fonction de « tuteur », avec des compétences spécifiques, obéissant aux exigences de la « formation » qui ne sont en rien celles de la « production » : en situation de formation, il faut pouvoir perdre du temps, gâcher du matériel pour s'entraîner, prendre des risques qui ne mettent rien ni personne en danger, formaliser ses acquis, apprendre à les transférer, etc. Plus spécifiquement, en ce qui concerne le métier de « précepteur » ou d'enseignant, la réflexion sur les compétences requises dans ce domaine est déjà présente chez Platon. Et n'oublions pas que « le tête bien faite plutôt que bien pleine » vantée par Montaigne concerne l'éducateur et non l'élève... Mais, évidemment, c'est l'impératif de la « démocratisation des savoirs » qui a activé très fortement la réflexion sur la formation professionnelle des enseignants : dès lors que nous nous donnons comme objectif l'élévation massive du niveau des jeunes, nous avons besoin d'activer les compétences pédagogiques des enseignants.

2) Pourquoi avoir créé les IUFM ?

Pour répondre, précisément, au défi de la démocratisation et, en même temps, donner une cohérence à la formation professionnelle des enseignants du primaire et du secondaire, de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel. Cette mise en cohérence était indispensable car elle garantit la possibilité d'une vraie politique éducative. Sans nier les spécificités liées aux âges des élèves et aux disciplines, on ne peut construire un véritable « service public d'éducation » sans créer une « culture commune ». Le « droit à l'éducation pour tous » - qui est, pour moi, bien plus que « l'égalité des chances », le maître-mot de notre politique éducative – exige une véritable mutation du système scolaire : il nous faut être capable d'accompagner chacune et chacun tout au long de sa scolarité, en évitant les ruptures et en ayant une véritable cohérence en termes d'acquisitions et d'évaluation. Le « droit à l'éducation pour tous » imposait et impose toujours un véritable sursaut pédagogique.

3) En intégrant les IUFM dans les universités, la mastérisation sonne-t-elle la fin des IUFM ? Ils faisaient l'objet de critiques, lesquelles ?

Les IUFM ont été perçus, très vite comme une manière de diminuer l'importance du « disciplinaire » au profit d'un « pédagogique » tour à tour dénoncé comme de la « confiture relationnelle » ou comme une « technocratie jargonneuse ». Sans doute y a-t-il eu quelques excès dans ces domaines, mais cela m'apparaît plus comme des erreurs de communication que des dérapages dans les pratiques. La question de la transmission des savoirs (dans toutes ses dimensions) est restée centrale dans le quotidien des IUFM. Quant à l'intégration des IUFM dans les universités et à la mastérisation, ce ne sont pas, en soi, de mauvaises choses. Mais, derrière cela, il y avait la

volonté, très idéologique de démanteler les IUFM comme cadre structurant pour la formation des enseignants. Avec un résultat désastreux à mes yeux : la perte de toute cohérence entre premier degré et second degré, la disparition d'une véritable formation par alternance capable d'articuler acquisitions de modèles de compréhension et apprentissage de la prise de décision, l'accès quasi direct à des classes difficiles sans formation préalable et avec comme seul choix pour les débutants la dépression ou la répression.

4) Tout le savoir sur la formation des enseignants qui s'est constitué en France est-il menacé ? Qu'en est-il dans les autres pays européens notamment ?

Je ne suis pas certain que les savoirs accumulés ces dernières années sur la formation des enseignants soient menacés. Les chercheurs poursuivent leurs recherches et cela en relation avec les travaux internationaux. Ils le font d'autant plus obstinément que, justement, la situation institutionnelle est assez dramatique. Cela dit et pour ce qui me concerne plus précisément, je reste préoccupé de la faible place qu'occupe aujourd'hui, dans la formation mais aussi, plus largement, dans tout ce qui concerne l'éducation, la tradition pédagogique. On peut devenir professeur aujourd'hui sans avoir jamais entendu parler de Célestin Freinet, de Paulo Freire, d'Anton Makarenko ou, *a fortiori*, de Pestalozzi. Cette amnésie culturelle qui frappe tout un pan de la pensée me semble grave et, sur bien des sujets, nous condamne au bégaiement.

5) Les nouveaux enseignants constituent-ils une nouvelle génération de profs formés uniquement sur le tas ? Quelles conséquences cela peut-il avoir sur l'enseignement et comment réagir ?

Les nouveaux enseignants constituent une population très hétérogène. Certains arrivent avec une véritable formation pédagogique acquise dans des mouvements d'Education populaire. D'autres viennent d'autres secteurs professionnels (la santé ou l'informatique, par exemple) et ont une expérience intéressante, même si elle n'est pas pédagogique. Les professeurs du premier degré reçoivent encore des bribes de formation professionnelle, variable selon les académies et les universités. La situation la plus difficile concerne les professeurs du second degré qui, pour beaucoup, effectivement, sont mis devant des élèves sans formation. Et l'accompagnement qui leur est proposé lors de la première année est très insuffisant, surtout sans décharge de service... Plus globalement, le corps des « professeurs » est en train d'éclater et je me demande si l'on ne prépare pas en catimini la création officielle d'un corps de contractuels de droit privé dans l'institution publique. Ceux et celles qui échouent dans le système de recrutement actuel pourraient ainsi constituer un volant de main d'œuvre facilement utilisable...

Philippe Meirieu